

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM  
COMMUNE DE RUSS**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 12

*Date de convocation : 17 Mai 2011*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 24 mai 2011  
Sous la Présidence de M. Jean-Louis RENAUDIN, Maire**

**Assistaient à la séance :**

- Mme et MM., Josette ELI, Marc GIROLD, Bernard PALLOIS, Adjointes au Maire,
- Mmes et MM. Jean-Paul ZANETTI, Muriel GOERGLER, Gérard GERWIG, François VIDRIN, Maurice CHARTON, René DI MARCO, Christophe VALENTIN, Michelle MULLER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** MM Vincent FELDER et Léon WEISSENBERGER.

**N° 267/2011 :**

**Aménagement de prairies : mise en œuvre du programme de rénovation pastorale**

Monsieur Marc GIROLD, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal un projet de rénovation pastorale sur une partie de la parcelle N° 36 lieu-dit Le Four (38a89ca).

Ce terrain actuellement laissé en friche nécessiterait, en effet, d'être débroussaillé afin de lui redonner une vocation agricole en aménageant un espace ouvert à proximité des habitations.

Ce programme relève de la politique d'aménagement et de gestion de l'espace rural engagé par la Communauté de Communes de la Haute Bruche, celle-ci ayant notamment pour objectifs :

- de mettre en valeur, améliorer l'accessibilité, entretenir les parcelles agricoles et ainsi protéger le milieu naturel et les sols,
- d'améliorer l'aspect paysager et le maintien d'espaces enherbés ouverts en fond de vallée et en clairière agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- décide de procéder à l'aménagement de la prairie sise parcelle n° 36 lieu-dit Le Four,
- décide de lancer le programme de rénovation pastorale comprenant les travaux suivant :
  - débroussaillage et arrachage de souches,
  - mise en place d'une clôture de protection et de portes d'accès,
  - entretien de la parcelle par du bétail avec possibilité de location à un agriculteur.
- charge Monsieur le Maire d'établir un plan de financement pour réaliser ce programme,
- sollicite le concours financier de l'Union Européenne, l'Etat et la Région Alsace dans le cadre de la convention interrégionale Massif des Vosges, du Département du Bas-Rhin et de la Communauté de Communes de la Haute Bruche pour la mise en œuvre de ce programme de travaux de rénovation pastorale,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme.

**N° 268/2011**  
**Emplois d'été**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de permettre, comme l'an passé, à des jeunes gens de bénéficier d'un emploi d'été au sein des services technique et administratif de la commune, les crédits nécessaires étant prévus au budget primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- décide de créer 5 postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe, non titulaires à temps complet, pour la période du 4 juillet au 26 août 2011,
- fixe la rémunération de ces emplois d'été au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, indice brut 297, indice majoré 295,
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail.

**N° 269/2011 :**  
**Autorisation d'engagement d'un agent contractuel**

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Considérant l'ouverture de l'Agence Postale Communale au 1<sup>er</sup> juin 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- autorise l'engagement d'un agent non titulaire sur l'emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35ème.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 299, indice majoré 297.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

Recrutement dans les communes de moins de 2000 habitants et dans les groupements de communes de moins de 10 000 habitants, lorsque la création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public, la collectivité peut pourvoir à cet emploi par un agent non titulaire.

Des contrats peuvent être conclus pour pourvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (maximum 3 ans) et peuvent être renouvelés que par reconduction expresse et dans la limite de 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

**N° 270/2011**  
**Attribution de subventions à diverses associations**

Le Conseil Municipal,

Vu les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2011,

Après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer, à l'unanimité (dont 2 procurations) une subvention de fonctionnement à:

- Association Sportive WISCHESS-RUSS : 800 €
- Bibliothèque RUSS : 500 €

Décide d'attribuer, par 13 voix Pour et 1 Abstention, une subvention de fonctionnement à:

- Communauté de Paroisses « Saint Joseph Travailleurs » : 480 €

## **N° 271//2011**

### **Achat de terrains à M. DOUVIER**

Entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir pris connaissance de la localisation des terrains ainsi que des estimations réalisées par le Département des Domaines en date du 9 Mai 2011

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- décide d'acquérir les parcelles de terrain ci-dessous, propriétés de M. DOUVIER Clément et Mme SOMMER Elisabeth:
  - section 7, N° 64, lieudit « Haut Kittersbach », d'une contenance de 11,73 ares pré
  - section 13, N°154, lieudit « Bas Kittersbach », d'une contenance de 14,20 ares pré
  - section 5, N°123, lieudit « Rain », d'une contenance de 8,15 ares verger
- fixe le prix global de cette acquisition à : 3.860,00 €
- précise que les frais d'établissement des actes authentiques seront à la charge de la commune
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir

## **N° 272//2011**

### **Divers et informations**

- **Assurances Statutaires du personnel**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les points suivants :

- la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès...).
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Décide :

- Article 1<sup>er</sup> : de charger le Centre de Gestion du Bas-Rhin de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver la société d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents des collectivités.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agent affiliés à la CNRACL : décès, accident de travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité,
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture des risques.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010
  - Régime du contrat : capitalisation
- Article 2 : au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la commune décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion.

#### ➤ **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales, un projet de Schéma de Coopération Intercommunale a été soumis pour avis à chaque commune par M. le Préfet.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'une réflexion sur les incidences et les conséquences (financières, juridiques, patrimoniales...) d'un tel projet de recomposition de la carte intercommunale (modification des périmètres intercommunaux, suppression de certains SIVU...) doit impérativement être menée dans les trois prochains mois.

#### ➤ **Compte-rendu de la rencontre avec M. FISCHER du Conseil Général du BAS-RHIN**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des réflexions menées avec M. FISCHER, service des « Routes Départementales » du Conseil Général du Bas-Rhin, lors de leur rencontre du 9 mai dernier : marquage de places de stationnement, possibilité de mise en place d'écluses pour réduire les vitesses en entrée d'agglomération (avec suppression possible des dos d'âne), possibilité d'inclure la portion de route départementale aux abords du lotissement des Bruyères ainsi que la traversée de STEINBACH en agglomération...

Afin de discuter sur ces différentes alternatives destinées à réduire la vitesse des véhicules en agglomération, Monsieur le Maire fixe une réunion de la Commission « Sécurité » le mercredi 8 juin à 18H00.

#### ➤ **Travaux d'aménagement de la nouvelle Mairie Place des Tilleuls**

Les travaux d'aménagement de la nouvelle Mairie Place des Tilleuls étant sur le point de démarrer (permis de construire...), Monsieur le Maire suggère la création d'une Commission spéciale chargée de suivre l'évolution de ce projet. Cette Commission sera composée de Monsieur le Maire, des

Adjoints, de Mme Muriel GOERGLER, M. Jean-Paul ZANETTI, M. Christophe VALENTIN, M. Maurice CHARTON et M. René DI MARCO, Conseillers Municipaux.  
Une première réunion a été programmée le lundi 30 mai à 17H30.

➤ **Projet de création d'une garderie communale**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'un questionnaire d'enquête a été élaboré puis transmis par des parents d'élèves à l'ensemble des enfants de 6 à 11 ans de la commune, afin de recenser les besoins en matière de garde périscolaire.

Le dépouillement de ce questionnaire a mis en évidence une forte demande de garde périscolaire sur la commune, notamment pour le créneau horaire 11H45 et 13H45.

La création d'une garderie communale semblerait être la solution la plus simple à mettre en œuvre pour répondre à cette demande.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal choisi de lancer une étude préalable avant de prendre une décision en toute connaissance de cause (moyens humains, financiers, lieux d'accueil, coût de l'heure de garde...).

Pour extrait conforme  
Russ, le 30 mai 2011  
Le Maire :  
Jean-Louis RENAUDIN

## **ORDRE DU JOUR**

1. Aménagement de prairies
2. Emplois été 2011
3. Autorisation d'engagement d'un agent contractuel
4. Attribution de subventions aux associations
5. Achats de terrains à M. DOUVIER
6. Divers / Informations du Maire
  - Assurance statutaire du personnel
  - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
  - Compte-rendu de la rencontre avec M. FISCHER du Conseil Général du Bas-Rhin
  - Travaux de délocalisation de la nouvelle mairie
  - Projet de création d'une garderie communale

<b>FELDER Vincent - Adjoint au Maire</b>	
<b>ELI Josette - Adjoint au Maire</b>	
<b>GIROLD Marc – Adjoint au Maire</b>	
<b>PALLOIS BERNARD – Adjoint au Maire</b>	
<b>VIDRIN François - Conseiller Municipal</b>	
<b>ZANETTI Jean-Paul - Conseiller Municipal</b>	
<b>WEISSENBARGER Léon - Conseiller Municipal</b>	
<b>GOERGLER Muriel - Conseillère Municipale</b>	
<b>GERWIG Gérard - Conseiller Municipal</b>	
<b>DI MARCO René - Conseiller Municipal</b>	
<b>CHARTON Maurice - Conseiller Municipal</b>	
<b>VALENTIN Christophe - Conseiller Municipal</b>	
<b>MULLER Michelle - Conseillère Municipale</b>	

